



# je ne peux pas voir ma fille qui vit chez sa mère

Par **al601**, le **25/10/2010** à **07:34**

bonjour,

mon ex femme a porté plainte contre ma conjointe pour mauvais traitements sur ma fille qui vivait sous mon toit il y a 2 mois, depuis ce dépôt de plainte elle vit chez sa mère, qui m'a indiqué que je ne pourrai voir ma fille que si ma femme quittait le domicile. depuis je ne peux que exercé mon droit de visite sur notre fils mais n'ai toujours pas revu ma fille qui refuse tout contact avec moi. j'avais demandé à l'avoir pour les vacances scolaires, mais quand je suis arrivé hier soir on m'a indiqué qu'elle était partie chez ses grands parents maternels et quand je les ai appelé le grand père a refusé de me donner ma fille prétextant qu'il était le grand père et qu'il avait le droit de voir sa petite fille quand il le désirait.

au bout de 2 mois toujours pas reçu de convocation au commissariat suite à son dépôt de plainte que dois je faire, je pense faire appel à un avocat